



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ
Bureau des usagers de la route
Permis de conduire

**LISTE DES PIÈCES POUR UN ÉCHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉ
PAR UN ÉTAT APPARTENANT À L'UNION EUROPÉENNE OU À L'ESPACE
ÉCONOMIQUE EUROPÉEN**

Afin de donner suite à votre demande, il vous appartient de produire les pièces suivantes, **uniquement au guichet des permis de conduire** de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture de votre domicile :

- ▲ le permis de conduire étranger,
- ▲ la carte nationale d'identité (original + 2 copies recto-verso),
- ▲ l'attestation des droits à conduire délivrée par les autorités compétentes,
- ▲ la traduction de cette attestation par un traducteur assermenté,
- ▲ une enveloppe libellée à votre adresse, affranchie au tarif en vigueur,
- ▲ 3 photos d'identité identiques et récentes obligatoirement sur fond clair portant au verso vos nom et prénom,
- ▲ un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (original + 2 copies).

